

## Premières expériences

**En 2007-2008, presque 300 élèves de 10 pays européens ont participé à un projet pilote Comenius : « la mobilité individuelle des élèves ». Ils se sont immergés dans la vie quotidienne de leurs pays d'accueil, ont appris une nouvelle langue et sont rentrés avec de nouvelles impressions, expériences et qualifications.**

### **Benjamin (18 ans, Autriche) :**

« Je connaissais l'école, mais aussi la famille d'accueil grâce à un partenariat scolaire Comenius précédent. Cependant, cette expérience était différente, parce que j'étais tout seul et j'ai dû faire plus d'effort pour m'intégrer dans la classe. Finalement, j'ai tellement aimé cette expérience, que j'aurais préféré rester pendant l'année scolaire entière ! »

*(Benjamin a passé 6 mois dans une école française)*

## Liens et informations complémentaires

Des informations détaillées sont disponibles sur le site internet de la Commission Européenne :

Le guide pour les participants au programme Education et Formation Tout au Long de la Vie précise les modalités de candidature et de sélection.

● [http://ec.europa.eu/education/comenius/doc854\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/comenius/doc854_en.htm)

Le guide « mobilité individuelle des élèves Comenius » expose les rôles et responsabilités de tous les acteurs qui seront impliqués. Il indique également les délais à respecter, donne des conseils et fournit les formulaires requis pour les candidats.

● [http://ec.europa.eu/education/comenius/doc990\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/comenius/doc990_en.htm)

Les coordonnées des agences nationales de tous les pays participants.

● [http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc1208\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc1208_en.htm)



## Mobilité individuelle des élèves

- La mobilité individuelle des élèves offre la possibilité aux élèves du second degré de partir entre 3 et 10 mois dans un établissement et une famille d'accueil à l'étranger.
- La mobilité individuelle offre aux élèves une expérience européenne. Elle vise à élargir la compréhension de la diversité des cultures et des langues européennes, et l'acquisition des compétences nécessaires au développement personnel.
- La mobilité individuelle des élèves aide à renforcer la coopération entre les établissements participant à un projet Comenius, et donne ainsi une dimension européenne à l'éducation scolaire. De plus, les acquis scolaires effectués dans un établissement partenaire à l'étranger seront reconnus.
- Les professeurs impliqués dans l'organisation de la mobilité bénéficient d'une formation spécifique à la mobilité internationale des jeunes. Les élèves bénéficient également d'une formation pour les aider à préparer leur séjour à l'étranger.



## Comment participer ?

La mobilité individuelle des élèves s'effectue entre établissements de l'enseignement secondaire qui participent - ou ont participé récemment - à un partenariat scolaire Comenius. Les établissements peuvent faire une demande de financement pour envoyer des élèves vers leur(s) partenaire(s) du projet Comenius. Les élèves doivent être âgés de 14 ans au moment du départ et être scolarisés à temps plein dans l'établissement d'envoi.

Les établissements souhaitant envoyer un ou plusieurs élèves doivent s'adresser à l'agence nationale de leur pays (pour la France : <http://www.2e2f.fr/comenius-mobilite-eleves.php>).

Une subvention est accordée pour financer les coûts administratifs de l'établissement d'envoi mais aussi les frais liés à la préparation linguistique. Elle couvre également un voyage aller-retour et une allocation mensuelle pour l'élève. L'établissement d'envoi est chargé de la gestion et de la répartition des fonds. Les frais liés à la formation pour les élèves et les enseignants sont payés directement par les agences nationales. Les élèves sont couverts selon le contrat d'assurance maladie de groupe pendant leur séjour à l'étranger.

## Les questions fréquentes

### Quels sont les pays participants ?

Pour la rentrée scolaire 2010 / 2011, treize pays prendront part à cette action : l'Autriche, La Belgique germanophone, la République-Tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, la Norvège, l'Espagne et la Suède.

### Où puis-je trouver plus d'information sur la Mobilité Individuelle des élèves ?

Les établissements, les élèves, leurs parents et les familles d'accueil intéressés par une participation à l'action de mobilité individuelle doivent consulter le guide de « la mobilité individuelle Comenius ». Ce guide aide à monter le projet et à assurer le bien-être des élèves impliqués. Il est disponible en anglais sur le site internet de la Commission Européenne et traduit sur les sites internet des agences nationales Comenius.

## Une formation à destination des élèves et enseignants est-elle prévue ?

L'agence nationale organisera des formations à l'attention des élèves et des adultes référents, pour les aider à préparer le séjour avant le départ et l'intégration à l'arrivée.

## Qui est responsable de l'élève durant sa mobilité ?

Dans le pays d'accueil, l'élève est sous l'autorité de la famille d'accueil préalablement sélectionnée par l'établissement d'accueil. Afin de faciliter l'intégration et d'assurer le bien-être de l'élève, l'établissement d'accueil désignera un adulte référent pour aider et conseiller l'élève durant tout son séjour..

## Comment faciliter la reconnaissance du séjour ?

L'établissement d'envoi, l'établissement d'accueil et l'élève vont élaborer un contrat d'étude qui définit les principaux objectifs et résultats de la période d'apprentissage à l'étranger. En fin de séjour, l'établissement d'accueil évaluera les progrès réalisés et établira un rapport. Ce dernier permettra une meilleure reconnaissance des études effectuées à l'étranger, par l'établissement d'envoi.

